

Rubrique « Meilleurs travaux étudiants »
du département Carrières sociales de l'IUT de Paris

Accueil de la page :

[<https://www.iut.parisdescartes.fr/metiers-du-social-socioculturel/meilleurs-travaux-etudiants-carrieres-sociales/>](https://www.iut.parisdescartes.fr/metiers-du-social-socioculturel/meilleurs-travaux-etudiants-carrieres-sociales/)

1) Sujet

**IUT Paris Descartes – Département Carrières sociales / Promotion 2011-2012
AS2 – Cours Expression-Communication / Patrick Pognant et Alain Romestaing**

DST Synthèse de documents

Vous ferez une synthèse claire et objective des cinq documents proposés ci-dessous, sauf dans la deuxième partie de la conclusion où vous devez développer votre point de vue personnel.

Document n° 1 :

GEST Alain, président, GUYARD Jacques, rapporteur, députés, *Rapport fait au nom de la Commission d'enquête sur les sectes*, Présidence de l'Assemblée nationale, 22 décembre 1995.
<<http://www.assemblee-nationale.fr/rap-enq/r2468.asp>> (page consultée le 09/11/2007)

Document n° 2 :

DUCLOS Denis, « De la manipulation mentale à la secte globale ? », *Le Monde diplomatique*, n° août 2000.

Document n° 3 :

ARIES Paul, « La scientologie », *Encyclopædia Universalis*, 2006.

Document n° 4 :

Raël et les raéliens

– « Qui est Raël ? - Qui sont les Raéliens ? », article sur un des sites officiels des raéliens, *Rael.over-blog.com*

<<http://rael.over-blog.com/>> (page consultée le 09/11/2007) ;

– RAËL, « Suisse - Déclaration de Raël à propos du jugement rendu dans l'affaire de *La Liberté* », sur le site de l'association Prorael.org, 23/08/2007.

<<http://www.prorael.org/news.php?item.87.3>> (page consultée le 09/11/2007).

Document n° 5 :

« Cérémonie collective de mariages à Washington orchestrée par le révérend Moon en 1997 »
Encyclopædia Universalis, 2006.

N.B. : D'origine sud-coréenne et connue pour l'influence spirituelle qu'elle peut avoir sur des jeunes en de nombreux pays, l'Église de l'unification, plus fréquemment appelée « secte Moon » du nom de son fondateur, est aussi une véritable puissance économique. Son vaste empire industriel et financier, aux ramifications du côté des dictatures d'Amérique latine, mais aussi en Europe, en France notamment, font d'elle une secte internationale importante, rassemblant plusieurs millions d'adeptes encadrés par une centaine de milliers de militants de l'Église, véritables moines-soldats.

Document n° 1

Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 22 décembre 1995.
Rapport fait au nom de la Commission d'enquête sur les sectes,
Président M. Alain GEST, Rapporteur M. Jacques GUYARD, Députés.

Introduction

88 membres de la secte des Davidsoniens morts par suicide ou à l'issue d'affrontements avec la police à Waco au Texas le 19 avril 1993 ; 53 membres de la secte du Temple solaire morts suicidés ou assassinés en Suisse et au Canada le 4 octobre 1994 ; 11 morts et 5000 blessés dans l'attentat au gaz perpétré dans le métro de Tokyo par la secte Aoum le 5 mars 1995 : sans revenir sur des faits plus anciens - mais tout le monde a encore en mémoire le suicide collectif des 923 membres du Temple du Peuple au Guyana en 1978 - voilà, sur moins de trois ans, le bilan des agissements criminels les plus graves dont se sont rendues coupables certaines sectes. Lorsque surviennent de tels faits, les médias s'empressent de titrer sur le phénomène sectaire, l'opinion s'émeut - à juste titre - puis l'attention retombe jusqu'à l'épisode spectaculaire suivant qui fera l'objet du même traitement. Mais, pendant ce temps, un certain nombre de sectes continuent insidieusement à accomplir leurs méfaits quotidiens dans l'indifférence quasi-générale.

[...]

c) L'approche fondée sur la dangerosité des sectes

[...]

Plusieurs personnalités entendues par la Commission ont développé devant elle des approches de la définition des sectes fondées sur la dangerosité des mouvements. L'une d'entre elles a formalisé ainsi le résultat de cette démarche, en donnant comme définition des sectes : « Groupes visant par des manœuvres de déstabilisation psychologique à obtenir de leurs adeptes une allégeance inconditionnelle, une diminution de l'esprit critique, une rupture avec les références communément admises (éthiques, scientifiques, civiques, éducatives), et entraînant des dangers pour les libertés individuelles, la santé, l'éducation, les institutions démocratiques. Ces groupes utilisent des masques philosophiques, religieux ou thérapeutiques pour dissimuler des objectifs de pouvoir, d'emprise et d'exploitation des adeptes. »

Dans une telle optique, l'accent est mis en outre sur le caractère insidieux de la dérive sectaire, car il est difficile de tracer une frontière entre le fonctionnement « légitime » et la zone dangereuse.

[...]

d) La conception retenue par la Commission

La Commission a [...] constaté que si la difficulté à définir la notion de secte a été soulignée par toutes les personnalités qu'elle a entendues, la réalité visée semble unanimement cernée, sauf naturellement par les adeptes et dirigeants des sectes qui nient ce caractère à leur groupement (tout en pouvant le reconnaître à d'autres) et préfèrent évoquer les termes d'« Églises » ou de « minorités religieuses ». [...]

Parmi les indices permettant de supposer l'éventuelle réalité de soupçons conduisant à qualifier de secte un mouvement se présentant comme religieux, elle a retenu, faisant siens les critères utilisés par les Renseignements généraux dans les analyses du phénomène sectaire auxquelles procède ce service et qui ont été portées à la connaissance de la Commission :

- la déstabilisation mentale ;
- le caractère exorbitant des exigences financières ;

- la rupture induite avec l'environnement d'origine ;
- les atteintes à l'intégrité physique ;
- l'embrigadement des enfants ;
- le discours plus ou moins antisocial ;
- les troubles à l'ordre public ;
- l'importance des démêlés judiciaires ;
- l'éventuel détournement des circuits économiques traditionnels ; – les tentatives d'infiltration des pouvoirs publics.

[...]

<<http://www.assemblee-nationale.fr/rap-enq/r2468.asp>> (page consultée le 09/11/2007)

Document n°2

De la manipulation mentale à la secte globale ?

par Denis Duclos

Après vingt-cinq ans de controverses sur la meilleure façon de lutter contre les sectes, les parlementaires français viennent d'adopter une loi réprimant la « manipulation mentale » et l'exploitation de la « dépendance psychologique ou psychique ». De leur côté, les États-Unis soumettent l'Europe à une pression diplomatique intense pour défendre la « liberté de religion ». Deux visions antagonistes, également réductrices, du libre-arbitre. Au risque de soutenir la grande secte sociétale contre les petites.

Le traumatisme provoqué par la marche à la mondialisation est sous-estimé. On s'étonne du pullulement des groupes illuminés, parfois suicidaires, comme s'il était étranger à la religion de l'argent et de la technoscience. Or il y a parenté entre la secte, exigeant le consentement intime à un groupe résumant le genre humain, et l'adhésion au marché universel, société à la fois globale et fragmentée en cellules consuméristes rendues narcissiques.

Les « religions émergentes » expriment des aspirations conviviales contrastant avec la froideur du système triomphant. Mais, à y regarder, la secte ressemble à la grande société, alliant contrainte douce et matraquage propagandiste. Et, s'il est difficile de repérer la banale servitude volontaire [...], il n'est guère plus aisé de séparer le libre choix de l'adepte de l'influence psychique du gourou. Certes, le citoyen respectueux des droits humains récuse les groupements coercitifs, manipulateurs, voire criminels, captant les ressources, embrigadant les enfants, portant atteinte à l'intégrité physique ou perpétrant le viol psychique¹. Mais que faire lorsque la coercition est auto-administrée, à l'instar de règles monastiques ascétiques ? Lors que le « lavage de cerveau » imputé à des gourous diaboliques se révèle être partage de fantasmes par des élites comme les trente-neuf riches Californiens de La Porte du Ciel ayant « abandonné leur réceptacle physique » en mars 1997, ou les membres (médecins, banquiers ou ministres) de l'Ordre du Temple solaire (OTS)² ? Et qui poursuivre pour « incitation au suicide » quand on persiste à se tuer, les guides ayant depuis longtemps disparu ?

Que dénoncer, quand la société-bulle proposée par les cultes sectaires n'est qu'une copie microscopique de la secte planétaire sommant chacun de consentir à devenir un « gentil membre de

¹ Pour reprendre des termes du rapport de la commission d'enquête parlementaire sur les sectes (dit « rapport Jacques Guyard »), remis en 1996. Et sans parler de la « manipulation mentale », qui semble avoir été retenue comme critère dans la loi sur les sectes votée par les députés français le 22 juin 2000.

² Ce groupe a été le cadre d'un suicide collectif commis en trois étapes, sur quatre ans : en 1994, cinquante-trois décès en Suisse et au Québec ; en 1995, seize dans le Vercors ; en 1997, cinq à Montréal. Ces suicides ont été présentés par leurs auteurs comme un « transit » vers le véhicule d'entités supérieures, passant près de la Terre à des dates privilégiées (comme la comète de Hale Bopp).

l'humanité » ? Que penser, à l'inverse, lorsqu'une communauté, illuminée d'un mythe naïf, permet à des chômeurs déprimés, proches de l'abandon d'enfants, de retrouver une insertion utile, du moins à leurs yeux ?

Vouloir endiguer le sectarisme par le harcèlement judiciaire - ressort d'une « gauche » dépossédée de ses idéaux ? - semble pusillanime, et hasardeux quand cela touche aux libertés d'association, chèrement acquises. Quant à psychiatriser des « pathologies sectaires », c'est attribuer une expertise à des militants partiaux (malgré leurs diplômes médicaux et leur civisme péremptoire). On risque - à l'instar de la psychiatrie soviétique de sinistre mémoire - de soutenir la grande secte sociétale contre la petite, et de donner à croire que toute résistance au projet globalisateur serait anormale, sous prétexte de « déni de la réalité »³. Or, en quoi l'allégeance à l'ordre libéral serait-elle garante de réalisme ? Les idéaux universels n'ont-ils pas montré - comme ceux de la nation - qu'ils pouvaient se charger d'irrationalité coercitive, se gorger d'utopies insensées ?

Denis Duclos

Sociologue,
directeur de recherches au CNRS.
Le Monde diplomatique, n° août 2000.

Document n°3

La scientologie

par Paul Ariès

La scientologie (nom officiel : Church of Scientology) est l'œuvre de Lafayette Ronald Hubbard (1911-1986), dénommé par les adeptes L.R.H., Ron ou Commodore, célèbre auteur américain de romans de science-fiction. Il était selon lui le premier être à avoir trouvé, au péril de sa vie, le chemin vers la liberté totale. La doctrine (désignée sous le nom de *Tech Standard*) qu'il en a tirée permettrait désormais au reste de l'humanité de se libérer. Son altération constitue de ce fait le crime absolu aux yeux de ses adeptes. Hubbard est l'unique source de la doctrine et de la technologie qu'il a baptisées du nom de Dianétique, puis de scientologie. Tous ses travaux s'y rapportant sont considérés comme des écrits sacrés. Ce sacré s'est annexé des domaines ordinairement profanes comme le management. Il tend même à recouvrir la réalité tout entière, à nier tout espace profane. La scientologie effectue depuis la mort de son fondateur un important travail de « purification » des sources.

Identifiée par le *Rapport parlementaire français de décembre 1995* comme une secte dangereuse, surveillée étroitement par l'État fédéral allemand, la scientologie est reconnue en revanche comme religion aux États-Unis. Elle revendiquait en 1997 8 millions de membres et 13 000 permanents répartis dans 107 pays. Elle gagnerait chaque année 500 000 adeptes notamment dans les anciens pays socialistes. D'autres sources faisaient état d'un million de membres dont 10 000 environ pour la France. La scientologie est éminemment moderne par son organisation, son mode de prosélytisme mais aussi par sa doctrine et les comportements qu'elle génère. Sa conception de l'homme et de la société s'avère très en prise avec les ultimes évolutions enregistrées par les sociétés avancées.

La scientologie postule que l'homme est bon mais distingue entre l'individu d'élite, le suspect et l'asocial. Chacun voit son éthique définie par sa position sur « l'échelle des conditions ». Toute activité est pour cela systématiquement encadrée, quantifiée, enregistrée. L'objectif n'est pas officiellement de surveiller et de punir, mais d'aider à progresser. L'organisation dispose pour cela

³ Lire Frédéric Lenoir, « Controverses passionnées à propos des sectes », *Le Monde diplomatique*, mai 1999.

d'officiers d'éthique mettant en œuvre plusieurs procédures (confessions en audition, interrogatoires de sécurité pour les adultes ou les enfants, etc.).

[...]

La scientologie peut apparaître d'une certaine manière comme la première technologie religieuse commercialisable mondialement. En ce sens elle ne fait somme toute que systématiser un certain nombre de tendances actuelles (culte de la performance, de la technique, refus de l'État-providence, de la faiblesse, critique de la démocratie, etc.). Elle s'avère très révélatrice du monde contemporain dans la mesure où elle expérimente un mode de sociabilité marchand qui brouille les catégories habituelles de pensée.

Paul ARIÈS
Docteur en science politique,
chercheur associé à l'université Louis Lumière (Lyon II).
Encyclopædia Universalis, 2006.

Document n° 4

Raël et les raëliens

Qui est Raël ? - Qui sont les Raëliens ?

Le 13 décembre 1973, un journaliste Français, Claude Vorilhon, nommé ensuite Raël, fut contacté par un visiteur venant d'une autre planète. Pendant six jours. Il lui dicta un Message.

Le Message dicté à **Raël** explique que la vie sur Terre n'est pas le résultat d'une évolution due au hasard, pas plus que l'œuvre d'un « Dieu » surnaturel. C'est une création délibérément choisie par un peuple scientifiquement avancé, qui a créé les humains exactement à son image ! les Elohim (le mot « Elohim », a été injustement traduit par « Dieu » terme singulier, alors que c'est un pluriel, qui signifie : « ceux qui sont venus du ciel »). Laissant notre humanité évoluer par elle-même, les Elohim ont maintenu un contact avec nous par le biais des prophètes Bouddha, Jésus, Mahomet, etc. Maintenant que l'homme a posé le pied sur la lune, et que nos scientifiques sont capables de créer la vie grâce à la synthèse de l'A.D.N, nous sommes enfin capables de comprendre nos créateurs de façon rationnelle au lieu de mystifier et de tomber dans l'adoration. C'est pour cette raison que les Elohim ont contacté le journaliste français **Raël**. Ils lui ont demandé de diffuser leur dernier Message partout dans le monde et de construire une Ambassade pour eux, Ambassade où ils pourront officiellement nous rencontrer ainsi que nos différents chefs de gouvernement.

<<http://rael.over-blog.com/>> (page consultée le 09/11/2007)

Suisse - Déclaration de Raël à propos du jugement rendu dans l'affaire de *La Liberté*

Récemment en Suisse, un juge dans un jugement qui constitue un déni de justice indéniable, et qui va faire l'objet d'un appel en allant s'il le faut jusqu'en Cour Européenne, a osé déclarer que nos écrits prônent la pédophilie. Les autorités du canton du Valais quant à elles osaient même dire il y a quelques mois que « la liberté sexuelle est de nature à provoquer des dérives sexuelles à l'égard d'enfants mineurs ». Ces affirmations sont totalement dénuées de sens et sont des extrapolations sans aucun fondement. La liberté sexuelle entre adultes consentants n'implique en aucun cas des actes de pédophilie. Seuls des esprits conservateurs dignes des catholiques intégristes peuvent ainsi essayer de salir une liberté individuelle fondamentale en essayant de l'associer à cette maladie mentale que constitue la pédophilie.

Ce n'est pas la première fois que les médias, poussés par ces mêmes pouvoirs intégristes, tentent de salir la minorité religieuse des Raëliens, leur honneur et leur dignité. Certains journalistes

peu scrupuleux ont même osé écrire que la Méditation Sensuelle, que les Raéliens pratiquent, est une incitation à la pédophilie. Si ces journalistes faisaient leur métier en vérifiant leurs sources que verraient-ils ? Il suffit d'ouvrir le livre *Le Message donné par les Extra Terrestres* qui est le fondement même de notre religion pour voir ce qui est écrit textuellement. En page 253 sous le titre « L'éducation sensuelle » on trouve écrit : « Tu éveilleras l'esprit de ton enfant mais tu éveilleras aussi son corps, car l'éveil du corps va de pair avec l'éveil de l'esprit ». Voir dans ces lignes une incitation à la pédophilie, monstrueuse maladie mentale dont la société doit se protéger, est une totale aberration. Ce que signifient très clairement ces lignes et tout le paragraphe, c'est qu'il faut réformer l'éducation sexuelle, en plus de la rendre plus généralisée dans les écoles, y ajouter un contenu expliquant non seulement aux enfants ce qu'est la reproduction comme cela est fait dans des enseignements dépassés aujourd'hui, mais également introduire la notion de plaisir. Non seulement expliquer aux enfants comment fonctionne la reproduction mais que si les parents ont une vie sexuelle pouvant engendrer une reproduction, ils le font parce qu'ils ont du plaisir et qu'eux-mêmes un jour vont découvrir ce plaisir, qu'il est normal et qu'il est bon pour leur développement psychologique. C'est ce que tous les plus éminents sexologues et psychologues enseignent aujourd'hui. [...]

Raël

<<http://www.proraël.org/news.php?item.87.3>> (page consultée le 09/11/2005)

Document n° 5

« Cérémonie collective de mariages à Washington orchestrée par le révérend Moon en 1997. » © Encyclopædia Universalis, 2006.



2) Synthèse de l'étudiante

Agathe LOISON
28 novembre 2011

DST Expression et Communication Synthèse de documents

Aujourd'hui, bon nombre de personnes se réfugient vers des collectivités leur offrant ce qu'elles n'ont jamais réussi à trouver. Mais, face à une augmentation considérable du nombre de sectes en France, il devient urgent d'en comprendre les objectifs et les enjeux.

Pour éclairer ce sujet, un corpus de cinq documents est proposé. Alain Gest, président d'une Commission de l'Assemblée Nationale, et Jacques Guyard, rapporteur, énoncent une large définition des sectes dans le *Rapport fait au nom de la Commission d'enquête sur les sectes*, du 22 décembre 1995. Un extrait d'article issu du *Monde diplomatique* d'août 2000 et intitulé « De la manipulation mentale à la secte globale ? » dévoile également le constat de Denis Duclos sur le problème lié aux sectes. Afin d'illustrer ces deux documents, un extrait de l'*Encyclopaedia Universalis* de 2006, « La scientologie », met en lumière par Paul Ariès un exemple de ces groupements. Il en est de même pour l'article issu d'un des sites officiels des raëriens qui a pour titre « Qui est Raël ? – Qui sont les Raëriens ? » ainsi que de celui provenant du site de l'association Proraël intitulé « Suisse – Déclaration de Raël à propos du jugement rendu dans l'affaire de La Liberté » ; tous deux ont été consultés le 9 novembre 2007. Pour finir, un document iconographique accompagne ce corpus. Il s'agit d'un extrait de l'*Encyclopaedia Universalis* de 2006 qui présente la « Cérémonie collective de mariages à Washington orchestrée par le révérend Moon en 1997 ».

Ces documents permettent d'énoncer la problématique suivante : qu'est-ce qu'une secte et quels enjeux peuvent être dégagés au regard de leur expansion ?

Afin de répondre à cette problématique, un plan en trois parties sera proposé. Tout d'abord, il s'agira de définir le terme de secte. Ensuite, il sera énoncé une nuance de cette définition afin de dévoiler la valeur parfois légitime de ces regroupements. Enfin, un questionnement sur leur contrôle et ses enjeux sera posé.

Pour beaucoup, la définition d'une secte est basée sur sa dangerosité. C'est le cas d'Alain Gest qui décrit la secte comme un « groupe visant par des manœuvres de déstabilisation psychologique à obtenir de leurs adeptes une allégeance inconditionnelles [...] et entraînant des dangers pour les libertés individuelles, la santé, l'éducation, les institutions démocratiques » ; définition très significativement illustrée dans l'*Encyclopaedia Universalis* par l'image d'un très grand groupement de personnes célébrant plusieurs mariages à la fois. Pour appuyer sa définition négative, Alain Gest l'accompagne de l'énoncé d'un bilan montrant les graves conséquences des sectes.

Cependant, une telle explication n'est pas partagée par tous puisque Denis Duclos s'oppose à ce discours dans son article d'août 2000. Selon lui, une secte peut s'avérer être positive en permettant « à des chômeurs déprimés, proches de l'abandon d'enfants, de retrouver une insertion utile, du moins à leurs yeux ». La secte aurait alors une fonction de régulation sociale. Redonner le goût de vivre est également un point mis en avant par la scientologie qui se donne le rôle d'amener vers la liberté totale et d'aider à progresser. De même, une secte peut être décrite comme une aide à donner un sens à sa vie. C'est le message que répand Raël : il énonce que l'on peut désormais comprendre et donner une signification à la vie.

Un point se rejoint tout de même dans la définition d'une secte. Pour Alain Gest, les sectes « utilisent des masques philosophiques, religieux, ou thérapeutiques pour dissimuler des objectifs de pouvoir, d'emprise et d'exploitation des adeptes ». Paul Ariès rejoint ce discours en dévoilant que la doctrine réelle de la scientologie est cachée et que ces objectifs énoncés ne sont qu'officiels.

Ainsi, les divergences de points de vue montrent la difficulté de définir la secte. En effet, ces définitions sont à nuancer car la secte peut, dans certains cas, s'avérer positive.

La première difficulté dans la définition de la secte est mise en lumière par le *Rapport fait au nom de la Commission d'enquête sur les sectes*. Il s'agit de dissocier les sectes des autres sortes de regroupements. En effet, Alain Gest met en avant la question de la légitimité car, pour lui, « il est difficile de tracer une frontière entre le fonctionnement légitime et la zone dangereuse ». C'est pourquoi, les adeptes et dirigeants de ces sectes préfèrent se nommer « églises ». La cérémonie collective de mariage à Washington est particulièrement significative

d'une légitimité de l'utilisation du terme « église ». Denis Duclos s'accorde avec ces propos puisque pour lui il est difficile de « repérer la banale servitude volontaire [...] »

Par ailleurs, la légitimité de la secte est aussi mise en avant dans ses objectifs. En effet, les sectes ont parfois pour but de se rassembler pour critiquer le monde actuel, ce qui n'a pas forcément un caractère dangereux, comme l'explique Denis Duclos dans son article du *Monde diplomatique*. De même, la scientologie se définit comme révélatrice et se refusant à céder face à l'État Providence par exemple.

Pour finir, les différentes sectes tentent de prouver leur légitimité dans leurs discours, en s'opposant, comme l'a fait Raël, aux critiques des médias sur sa doctrine concernant la liberté sexuelle. Pour lui, son propos et ses pensées sont légitimes et ne doivent pas engendrer d'oppositions infondées. Il devient donc parfois complexe de reconnaître les groupements légitimes de ceux présentant une dangerosité.

L'augmentation du nombre de secte impose un contrôle effectif pour éviter le développement de la dangerosité. La scientologie est donc « surveillée étroitement par l'Etat fédéral allemand », énonce Paul Arès. Mais en France, Alain Gest met en avant le fait que rien n'a été créé pour lutter contre ce caractère dangereux. Denis Duclos s'oppose au président de la Commission de l'Assemblée Nationale en évoquant la loi réprimant la « dépendance psychologique ou psychique ». Le gouvernement tente donc de faire face au problème lié aux sectes, mais son action semble difficile à mener.

Ces actions à l'encontre des sectes peuvent être perçues comme une entrave aux libertés. « La scientologie postule que l'homme est bon mais distingue entre l'individu d'élite, le suspect et l'asocial. » Or, ce postulat d'une classification de l'homme peut être déclaré comme une liberté d'opinion ; également présente dans la doctrine de Raël et de Moon. Il est donc difficile de montrer la dangerosité de ces déclarations. De même, la liberté d'adhérer à une secte peut être perçue comme une liberté de religion, la secte scientologue étant considérée aux États Unis comme une religion, d'après Denis Duclos. Dans cette hypothèse, interdire la célébration d'un mariage par le révérend Moon pourrait être perçu comme une entrave à la liberté de religion, de culte.

Ainsi, un contrôle des sectes paraît nécessaire pour faire face à leur caractère dangereux mais ses modalités de mise en place paraissent complexes.

En conclusion, il est difficile de définir le terme de « secte » car celui-ci recèle plusieurs acceptions et enjeux. Néanmoins, le gouvernement semble s'accorder à dire qu'elle relève, dans certains cas, d'un caractère nocif. C'est pourquoi, il est nécessaire d'établir un contrôle afin de s'assurer de leur légitimité ; ce contrôle se heurtant aux principes de libertés individuelles de la Constitution.

Il semblerait tout d'abord judicieux de sensibiliser les individus au problème des sectes et de les informer sur leur potentiel dangerosité. Ces actions de sensibilisation pourront peut-être éviter l'expansion de sectes et l'augmentation du nombre d'adeptes, répondant ainsi en partie au problème constaté.